Réf. Farde e-Assemblées : 2601676

N° OJ : **216**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Subside biodiversité.- Asbl Moineaux et Biodiversité : 2.850,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que l'Accord de majorité 2018-2024 de la Ville de Bruxelles s'est fixé comme objectif la sensibilisation du public à la biodiversité urbaine ;

Considérant que la population de moineaux a diminué de 95% en 25 ans en région de Bruxelles-capitale selon les comptages de l'asbl Natagora ;

Considérant la demande de subside de l'ASBL Moineaux & biodiversité (Rue de Parme 25, 1060 Saint-Gilles) pour la sensibilisation des habitant.e.s et le soutien au développement de groupes moineaux dans différents quartiers cibles du territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant le fait que ce projet permettra la mise en place de "quartiers moineaux" ;

Considérant les initiatives déjà entreprises par l'ASBL Moineaux & biodiversité pour la formation de groupes de citoyens engagés dans la protection des moineaux et la promotion de la biodiversité dans plusieurs communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant l'analyse de la demande par l'UO Climat et Ville en transition concluant à un montant de dépenses éligibles de 2.850,00 EUR ;

Il y a lieu d'effectuer l'engagement suivant :

Article 87506/33202 (budget ordinaire - Jellab compétence biodiversité) :
- 2.850,00 EUR en faveur de l'ASBL Moineaux & biodiversité.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrêté :

Article 1 :
L'octroi d'un subside de 2.850,00 EUR en faveur de l'ASBL Moineaux & biodiversité à l'article 87506/33202 pour la sensibilisation des habitant.e.s et le soutien au développement de groupes moineaux dans différents quartiers cibles du territoire de la Ville de Bruxelles est adopté.-

Article 2 :
Le financement de la dépense par la trésorerie est adopté.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :